LE REFLET

REVUE D'INFORMATION REGROUPANT TOUS LES ORGANISMES DE SAINT-LIBOIRE



novembre 2026

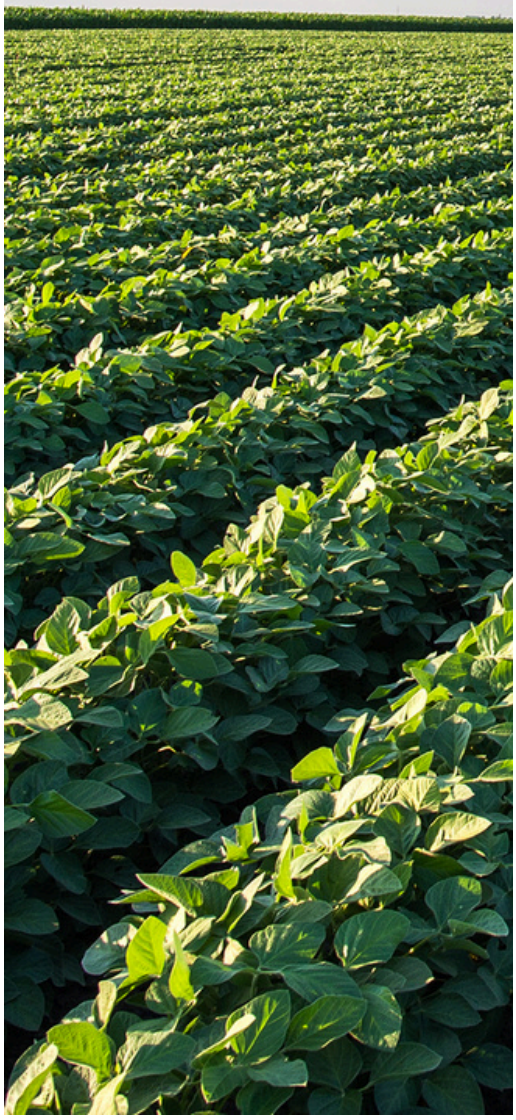
Le prochain Reflet sera disponible
au mois de décembre 2026

Saint-Liboire

Saint-Liboire

WWW.ST-LIBOIRE.CA

Conseil Municipal





Yves **Winter**



Marie-Josée **Deaudelin**



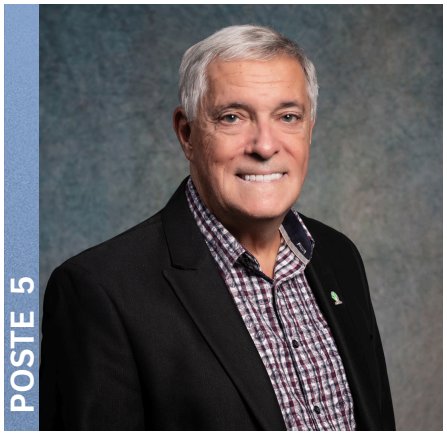
Michael **Bazinet**



Claude **Vadnais**



Kevin **Baillargeon**



Serge **Desjardins**



Martine **Bachand**



Les séances du conseil sont généralement tous les premiers mardi du mois, sauf exceptions

Coordonnées de la municipalité

Hôtel de ville :
151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0
Tél : 450-793-2811 - Courriel : reception@st-liboire.ca
Site internet : www.st-liboire.ca

Heures d'ouverture
Lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h
Vendredi Fermé

Urgence travaux publics **450-278-2810**



Bibliothèque municipale

Téléphone : 450-793-4751
Commis à la bibliothèque : Julie Girouard

Heures d'ouverture
Lundi : 8h00 à 12h00 - 13h00 à 16h00 - 18h30 à 20h30
Mardi : 8h00 à 12h00 - 13h00 à 16h00 - 19h00 à 20h30
Mercredi : 10h00 à 12h00 - 13h00 à 16h00 - 19h00 à 20h30
Jeudi : 8h00 à 12h00
Samedi : 9h30 à 11h30 le premier samedi de chaque mois

http://www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/fr

Loisirs de St-Liboire inc



Téléphone : 450-793-4825
Site internet : www.loisirsdestliboire.ca
Ligne info aréna Sogetel : 450-793-4688

Heures d'ouverture
Lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Saint-Liboire

www.st-liboire.ca

Services municipaux

Sylvain Laplante
DG et Greffier Trésorier

Philippe Boisvert-Benoit
Inspecteurs en bâtiment

Guylaine Bilodeau
Trésorière adjointe

Stefany Bunel
Adjointe administrative

Julie Poirier
Adjointe administrative

Rosalie Morissette
Adjointe administrative

Jonathan Avard
Chef d'équipe de voirie

Mathieu Grégoire
Employé de voirie

Sébastien Rosa
Employé de voirie

Audrey Lapierre
Employée de voirie

Jean-François Demers
Directeur incendie

Serge Desjardins
Service de premiers répondants

Novembre au Québec

Les semaines et journées spéciales
à ne pas manquer

1er au 7 novembre 2026

Diversité - Inclusion - Avenir

Semaine de l'immigration francophone

Une semaine pour célébrer la contribution des personnes immigrantes à la richesse de notre société francophone.

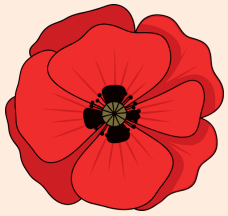


5 au 11 novembre 2026

Se souvenir - Honorer - Remercier

Semaine des vétérans

Une semaine pour honorer la mémoire de ceux et celles qui ont servi notre pays, ainsi que pour soutenir les vétérans et leurs familles.



11 novembre - Jour du Souvenir

16 au 22 novembre 2026

Éveil - Santé - Éducation - Égalité - Avenir

La Grande semaine des tout-petits

Une semaine pour mettre en lumière l'importance des tout-petits et l'impact de leurs premières années de vie sur leur développement et leur avenir.



Chaque semaine compte. Chaque geste a un impact.

Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers »
Upton
St-Valérien-de-Milton
St-Liboire

Lundi 30 novembre, 19h00 au 885 rue Lanoie, Upton



La Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » (SHELTC) recevra le lundi 30 novembre 2026 Denyse Proulx, conceptrice florale, artisane chevronnée des arrangements floraux uniques.

Présentation de montages floraux sous le thème des Fêtes et hivernale avec des éléments de la nature ou artificiels et ce pour l'intérieur ou l'extérieur.
Laissons-nous inspirer afin de transformer nos espaces et nos moments en souvenirs inoubliables.
Le sujet de cette conférence présentée à 19h00: **Montage floraux sur le thème des Fêtes et période hivernale**







Date : 30 novembre 2026
Heure :19h00
Lieu : 885 rue Lanoie Upton (Centre communautaire)
Coût : gratuit pour les membres et 7,00$ pour les non-membres
Francine Laliberté, présidente
SHELTC

L'environnement notre passion !



Et si on vous disait que votre présence peut réellement changer la vie de quelqu'un?

Découvrez les personnes actuellement en attente d'un bénévole!

Brisons l'isolement, une amitié à la fois

Plus d'information

450 223-1252

www.tumparraine.org

info@tumparraine.org

TUM

Trait d'Union Montérégien

BIBLIO
SAINT-LIBOIRE

21, Place Mauriac
450-793-4751

Suivez-nous sur Facebook



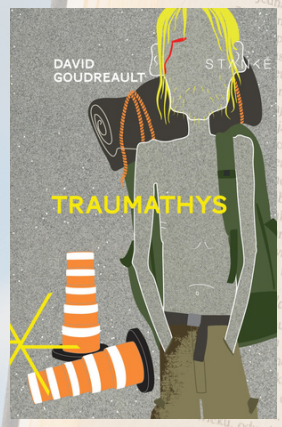
Nouvelles acquisitions

Romans adulte

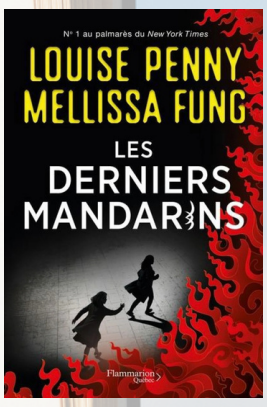










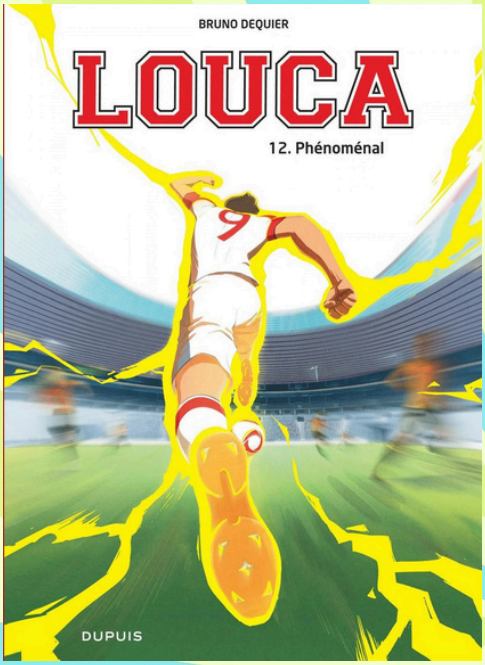


Documentaires adulte





BANDE DESSINÉES







ALBUMS

La princesse Beau Dodo / Bismuth, Nadine

Quel gaffeur ! / Jacques, Fannie

Une voix pleine de magie / Chapais-Roy, Coralie

Mets-toi à ma place! : une histoire d'empathie / Papineau, Lucie

Quel temps fait-il dans ta tête / Côté-Roy, Émilie

La tortue qui a bravé le danger / Bright, Rachel

La fête fourmi-dable! / Montgomery, Ross

CONSEILS DE PRÉVENTION EN SÉCURITÉ CIVILE

Se préparer à l'annonce d'un orage ou de forts vents

Inscrivez-vous au service d'alertes citoyennes de votre municipalité.

Reportez vos activités extérieures et évitez les déplacements non essentiels en cas d'alerte.

Rangez ou attachez solidement tout ce qui pourrait être emporté par le vent (meubles de jardin, barbecue, bacs à ordures et de recyclage, etc.).



Préparez-vous en cas de panne de courant. Chargez vos appareils électroniques et votre véhicule électrique, le cas échéant.

Comment se protéger en cas d'orages et de vents violents.

Gardez vos animaux de compagnie à l'intérieur.

En cas d'orage, prévoyez un lieu sûr où vous réfugier. Si vous comptez moins de 30 secondes entre la foudre et le tonnerre, abritez-vous sans attendre.



En cas d'alerte de vents violents, mettez-vous à l'abri dans un lieu sûr.

Ne vous réfugiez pas dans ces endroits, car ils ne constituent pas des abris sûrs : voitures, cabanons, maisons mobiles ou les bâtiments ayant un large toit avec risques d'effondrement (exemple granges).

Si vous êtes à l'intérieur, éloignez-vous des portes et des fenêtres.

Si vous êtes à l'extérieur, ne restez pas près d'arbres, de poteaux électriques ou d'autres objets qui pourraient tomber.

Que faire après?

Assurez-vous que votre maison est sécuritaire avant d'y entrer. Vérifiez, s'il y a lieu, l'état des dégâts. Ramassez les débris en faisant attention aux objets coupants, comme la tôle ou le verre.

Ne vous approchez jamais d'un fil électrique tombé au sol.

Vivre un sinistre peut provoquer des réactions physiques et émotives inhabituelles.

De l'aide psychosociale vous est offerte. Ce service est gratuit et confidentiel.

Communiquez avec Info-Social en tout temps au 811, option 2.

Service de prévention incendie MRC des Maskoutains

Préventionniste : 450 774-3141, poste 3127

prevention.incendie@mrcdesmaskoutains.ca

LA PRÉVENTION ÇA COMMENCE *avec vous!*

MRC des Maskoutains – Prévention incendie

LE MOT DE L'INSPECTEUR



PRÉSERVONS LE CACHET DE NOTRE NOTRE NOYAU VILAGEOIS

Le noyau villageois fait partie intégrante de notre patrimoine collectif. Ses bâtiments, son architecture et son caractère historique contribuent à l'identité et au charme de notre belle municipalité. Il est donc important de préserver cette richesse pour les générations futures.

DEMANDES DE PERMIS

Nous souhaitons rappeler aux citoyens propriétaires d'un immeuble situé dans le noyau villageois que celui-ci est assujetti à un PIIA **(Plan d'implantation et d'intégration architecturale)**.

Concrètement, cela signifie que les travaux ou les modifications apportés à l'apparence extérieure d'un bâtiment doivent faire l'objet d'une demande de permis et d'une évaluation conformément à la réglementation municipale en vigueur. Cela peut notamment concerner le remplacement des portes et fenêtres, la modification du revêtement extérieur, la toiture, l'ajout d'un balcon ou d'autres éléments architecturaux.

Les demandes visées par le PIIA doivent être évaluées par le comité consultatif d'urbanisme (CCU), puis soumises au conseil municipal pour décision, conformément à la procédure applicable. **Ce processus nécessite un délai supplémentaire par rapport à une demande de permis régulière. Il est donc important d'en tenir compte dans la planification de vos travaux.**

Merci de votre collaboration et de votre engagement envers la préservation de notre patrimoine municipal.

Fabrique de la paroisse de Saint-Liboire

Et le comité de pastorale paroissial





Ouvrir les portes de l'église pour l'Halloween, c'est maintenant une tradition à St-Liboire!
C'est un plaisir d'accueillir les enfants et toute la population dans notre magnifique église, de 16h00 à 19h00 le 31 octobre.
À noter que nous sommes le seul endroit au village, où nous offrons nos prières en plus des bonbons.
Car prier les uns pour les autres, c'est aussi une façon de s'aimer les uns les autres!

<u>Le temps de l'Avent</u>



C'est la période précédant Noël, pour les chrétiens l'Avent compte quatre dimanches. Plusieurs symboles de Noël nous viennent de cette période, dont la couronne de l'Avent et ses 4 bougies ou encore le « calendrier de l'Avent » que l'on a transformé en calendrier commercial avec ses chocolats gâteries, etc.
Cette année, le temps de l'Avent débute le dimanche 29 novembre et se termine avec la grande fête de Noël.
Pour les chrétiens, l'Avent ne se limite pas seulement à attendre la naissance de Jésus à Bethléem ; il possède trois dimensions :

- Le passé en se rappelant la naissance de Jésus et de sa mère Marie, entre autres avec la fête de l'Immaculée-Conception, le 8 décembre. Marie a été conçue normalement par ses parents (Anne et Joachim), mais elle a bénéficié d'une grâce unique de Dieu qui l'a exempté de toute tache, de tout péché.
- Le présent avec l'accueil du Christ dans le cœur et la vie quotidienne de chacun. Se reconnaître pécheur et demander le pardon est une façon concrète d'accueillir le Christ
- Le futur dans l'attente du retour glorieux du Christ à la fin des temps, notre espérance.



Quelques dates importantes pour se préparer à Noël, dans notre église à St-Liboire

- **Messe de l'Immaculée-Conception, le 8 décembre à 19h00**, jour de fête dans la chrétienté. Pour cette occasion, la chorale nous offrira de beaux chants, l'animation sera faite par les cursillistes de la région.

- **Célébration communautaire du pardon, le 16 décembre à 19h00**

- **Messe de Noël le mercredi 25 décembre à 10h00** (c'est le moment où les membres de la chorale sont disponibles)

Prière pour la paix par Jean-Paul II



Entends ma voix, Seigneur, car c'est celle des victimes de toutes les guerres et de toutes les violences entre les individus et les peuples.
Entends ma voix, car c'est celle de tous les enfants qui souffrent et souffriront tant que les gens mettront leur confiance dans les armes et la guerre.
Entends ma voix, quand je te prie d'insuffler dans le cœur de tous les humains la sagesse de ta paix, la force de ta justice et la joie de l'amitié.
Entends ma voix, car je te parle pour les multitudes qui, dans tous les pays et en tous les temps, ne veulent pas la guerre et sont prêtes à parcourir la route de la paix.
Entends ma voix et donne-nous la force de savoir répondre toujours à la haine par l'amour, à l'injustice par un total engagement pour la justice, à la misère par le partage.
Entends ma voix, Ô Dieu, et accorde au monde ta paix éternelle. Amen

Comité de la circulation routière

Saint-Liboire

RESPECT DES PISTES CYCLABLE

CETTE VOIE RÉSERVÉE POUR:

Vélo ***Piéton Marcheur*** ***Trottinette***
Triporteur





INTERDIT:

- ***de laisser un panier de basquette***
- ***de mettre de la terre OU tout autre article de construction***
- ***de stationner***
- ***de mettre des poubelles ect***



Le comité de la circulation routière vous remercie de votre collaboration et vous souhaite une saison printanière sécuritaire!

Membres : Marie-Josée Deaudelin, Lise Tremblay, Mélanie Brodeur, Véronique Duguay et Serge Desjardins

Fadoq de Saint-Liboire

Les activités intérieures à 13h30, au centre communautaire Jean XXIII

Le 10 novembre: Bingo de la Fadoq
Le 17 novembre: Cartes, jeux divers
Le 24 novembre: Bingo de la Fadoq
Le 1er décembre: Cartes, jeux divers
Le 8 décembre: Bingo de la Fadoq
Le 15 décembre: Cartes, jeux divers
Le 22 décembre: Bingo de la Fadoq
Le 29 décembre: Cartes, jeux divers



Mise en forme

À tous les vendredis de 9h30 à 10h30, on se remet en forme.
Bienvenue à toutes et tous! L'activité est gratuite.

Danse avec Michel Gazaille

À tous les mercredis de 9h30 à 10h30, on apprend de nouveaux pas, on pratique ceux déjà connus. On s'amuse... L'activité est gratuite.
Bienvenue à toutes et à tous!

Dîner-anniversaire

Le 19 novembre : Au restaurant Scores
Le 17 décembre : au restaurant Vieux-Duluth
Les membres recevront un appel.

Dates à placer à votre agenda

Le18 décembre : Noël chez les aînés en musiqueet en chansons. Le spectaclesera suivi de petites bouchées. Cette activité est organisée par le comité des aînés. Les membres dela Fadoq de Saint-Liboire peuvent se joindre aux résidents de Saint-Liboire âgés de 50 ans et +. Bienvenue!

Le conseil d'administration de la Fadoq

Gérald Miron, Nicole Cornellier, Denise Heine, Mirelle Brodeur, Christiane Biais, Christiane Lauzon et Mario Pronovost

Le comité des aînés de Saint-Liboire



<u>Les activités intérieures à 19h00 au centre communautaire Jean XXIII</u>
Le 20 novembre : baseball poches et remue-méninges
Le 18 décembre : Noël chez les aînés en musique et en chansons
Le spectacle sera suivi de petites bouchées.
Des surprises vous y attendent... Bienvenueaux 50 ans et plus!

<u>Les voyages 2027</u>
Plusieurs voyages sont en préparation. Il faut surveiller la programmation qui devrait sortir d'ici Noël.

<u>Dates à inscrire à votre agenda : Le 18 décembre à 19h00</u>

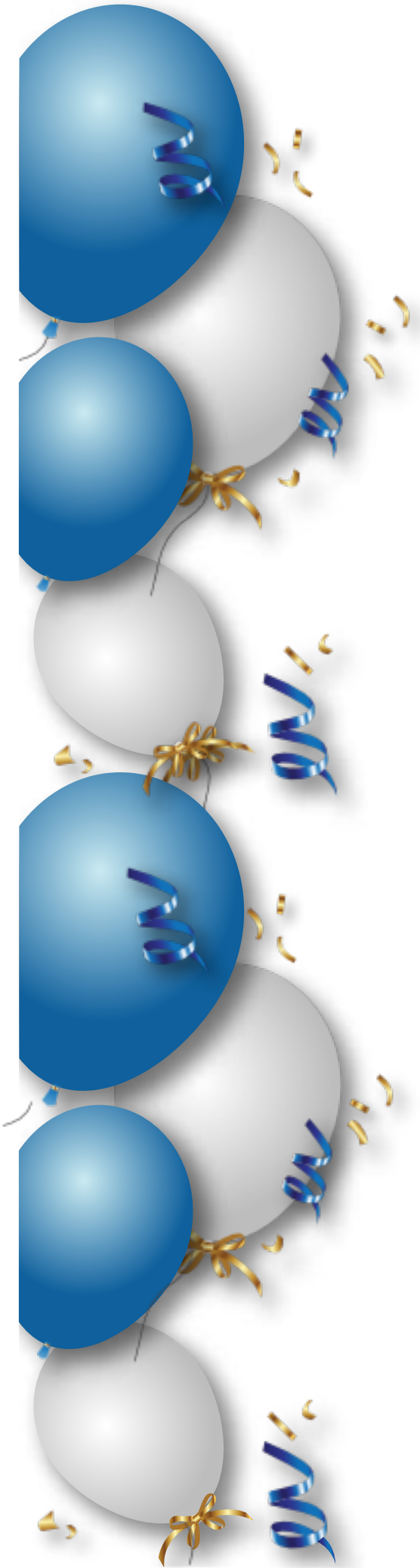


Noël chez les aînés

à la salle communautaire Jean XXIII
21, Place Mauriac , près du CPE Le Doux Réveil
<u>Vendredi le 18 décembre à19h00</u>

EN MUSIQUE ET EN CHANSONS sous la direction de Mariese St-Onge
Le spectacle sera suivi d'échanges autour d'une table de petites bouchées et de breuvages réconfortants.
Prix de présence
Cette activité est une gracieuseté de la municipalité de Saint-Liboire.

<u>Votre comité des aînés :</u>
Yves Winter, Martine Bachand , Marie-Josée Deaudelin,
Pierre Heine, Denis Chabot, Georgette Meunier, Denise Heine



FADOQ
SAINT-LIBOIRE

50 ANS

Merci à nos invités

C'est une joie de
vous accueillir pour
festoyer avec nous le
50e anniversaire de notre
Club Fadoq Saint-Liboire.

Les présidents de ces 50 années

Adrien Dion
Théon Goderre
Léo Girard
Annonciade Beaupré
Hormidas St-Onge
Palma Beauregard
Éléona Lebrasseur
Suzanne Dansereau
Alexandre Marcotte
Donald Chagnon
Gérald Miron

Le conseil d’administration 2026

Gérald Miron
Nicole Cornellier
Denise Heine
Mirelle Brodeur
Christiane Lauzon
Christiane Blais
Mario Pronovost

Mot du président

Merci aux artisans de la première heure
et à tous ceux et celles qui ont contribué à faire du club Fadoq Saint-Liboire un organisme dynamique dans notre communauté!

Merci à nos commanditaires

Municipalité de Saint-Liboire

La Caisse Desjardins de la région de Saint-Hyacinthe

Maryse Morin, Remax Reconnaissance

Constructions Richard Deslandes

Idée Graphik, graphisme

Excavation Laflamme et Ménard

Asphalte Chapdelaine

Valeurs immobilières Desjardins

Pharmacie Nicolas Borri

Paysagement Lapierre

L.T.S. Autos inc.

Lussier Concessionnaire automobiles

Consultants François Lalonde

Johanne Brabant, Royal Lepage

Rénovations Pierre Heine

Gérard Dion et fils, électriciens

Excavation Sylvain Plante

Entreprises P. A. Laflamme

Intact Assurance

Centre des Arts Juliette Lassonde

Merci à nos commanditaires

A & R Électrique

Constructions Jocelyn Martel

Passion Musique

Party Tente, Guy Laperle

École de conduite Jasmil

Club de golf Acton Vale

Dans un Jardin

Restaurant au Vieux Duluth

Miel Dubreuil

Serres Beauregard

Salon de quilles Saint-Hyacinthe

La Boucane de Stef

Raoul Chagnon, jeux et bicyclette

Transport Petit

Bloc québécois

Cuisine Mario Laplante

Cibèle, Groupe Maurice

Marché Tradition

Oh ! Fudge

Ma-Gi

Michel Laprade

Extrait du Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 6 octobre à 19 h à la salle du conseil au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire

Étaient présents :
Mesdames les conseillères Marie-Josée Deaudelin et Martine Bachand.
Messieurs les conseillers Kevin Baillargeon, Michael Bazinet et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter.
Est également présent Monsieur Sylvain Laplante, directeur général.

Est absent monsieur le conseiller Claude Vadnais.

Lecture et adoption de l'ordre du jour
Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du du 1 septembre 2026
Il est proposé, appuyé et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er septembre 2026 soit adopté tel que soumis.

Il est proposé et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2026 soit adopté tel que soumis

Adoption des comptes payés
Il est proposé, appuyé et résolu d'adopter la liste des comptes payés du mois de septembre 2026 totalisant la somme de 1 061 265,94$, en plus des salaires versés au montant de 70 837,08$ et d'en ratifier le paiement.

Adoption des comptes à payer
Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;
En conséquence, il est proposé, appuyé et résolu d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 512 711,78$ et d'autoriser le paiement à même le fonds général d'administration.

Adoption du règlement no 412-26 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses
Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'adopter le règlement 412-26 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses.

Offre de service - Chuck & Co
Considérant la résolution antérieure no 2026-01-47 concernant l'octroi d'un mandat à Chuck & Co pour des services de réorganisation et de gestion documentaire;
Considérant que certains dossiers demeurent en cours de traitement et nécessitent des interventions supplémentaires afin de compléter la démarche de réorganisation documentaire;

Considérant la proposition de Chuck & Co visant l'octroi d'une banque additionnelle de 30 heures de services, au coût de 4 800 $ avant taxes, pour la réalisation de ces travaux;

Considérant que cette banque d'heures permettra notamment d'assurer la formation des nouveaux employés et de compléter les dossiers actuellement en cours;

En conséquence, il est proposé, appuyé et résolu :
Que le conseil municipal octroie à Chuck & Co une banque additionnelle de 30 heures de services pour la formation et l'accompagnement des nouveaux employés ainsi que pour la poursuite et la finalisation des dossiers en cours en matière de gestion documentaire;
Que cette banque d'heures soit accordée au montant de 4 800 $, plus les taxes applicables;

Demande d'aide financière au programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH) - Raccordement de deux nouveaux puits de prélèvement d'eau Lapalme et LB/PE-1-12 à l'usine de traitement d'eau potable existante
CONSIDÉRANT QUE :

- La Municipalité de Saint-Liboire souhaite réaliser le projet de raccordement des deux nouveaux puits de prélèvement d'eau, Lapalme et LB/PE-1-12, à l'usine de traitement d'eau potable existante;

- Le projet vise notamment à augmenter la capacité d'approvisionnement en eau potable de la Municipalité afin de répondre aux besoins présents et de soutenir le développement résidentiel projeté sur le territoire de la Municipalité;
- La Municipalité de Saint-Liboire souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH)

PAR CONSÉQUENT, il est proposé, appuyé et résolu que la Municipalité de Saint-Liboire s'engage à respecter les conditions suivantes :

- La Municipalité de Saint-Liboire confirme avoir pris connaissance du guide du FIERH, s'être renseignée, au besoin, auprès du Ministère et comprendre les modalités du programme qui s'appliquent à elle et à son projet;
- La Municipalité de Saint-Liboire est autorisée à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH) pour le projet de raccordement des puits Lapalme et LB/PE-1-12 à l'usine de traitement d'eau potable existante;
- La Municipalité de Saint-Liboire assume tous les coûts non admissibles associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts;
- La Municipalité de Saint-Liboire s'engage à payer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continus, le cas échéant.

Offre de service TCJ

;Considérant que le cabinet Therrien Couture Joli-Coeur S.E.N.C.R.L. a présenté à la municipalité une offre de services professionnels pour l'année 2027;
Considérant que cette offre répond aux besoins de la Municipalité;
En Conséquence, il est proposé, appuyé et résolu:
Que la Municipalité accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Coeur S.E.N.C.R.L., pour l'année 2027 selon la grille de tarification.

Remplacement de deux postes informatiques

Considérant que la Municipalité doit assurer la sécurité, la fiabilité et la continuité de ses services informatiques;

Considérant que les deux postes informatiques fonctionnent sous Windows 10 et ne répondent plus aux exigences nécessaires pour une mise à niveau vers Windows 11;

Considérant que le remplacement de ces équipements est requis afin de maintenir un environnement informatique sécuritaire, performant et compatible avec les logiciels utilisés par la Municipalité;
Il est proposé, appuyé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal autorise le remplacement des deux postes informatiques identifiés dans la soumission;

Que l'achat soit effectué auprès de Nslone, au montant de 4 426.52$, taxes incluses.

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 500 000 $ qui sera réalisé le 20 octobre 2026

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Liboire souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 500 000 $ qui sera réalisé le 20 octobre 2026, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de $
404-26	1 500 000$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;
ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 404-26, la Municipalité de Saint-Liboire souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;
Il est proposé , appuyé et résolu

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 20 octobre 2026;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 20 avril et le 20 octobre de chaque année;

3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027	34 600 $
2028	36 200 $
2029	37 600 $
2030	39 300 $
2031	41 000 $ à payer en 2031
2031	1 311 300 $ à renouveler

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 404-26 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 20 octobre 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

A**doption du budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour l'exercice financier 2027**

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2027 et nous l'a transmis pour adoption;

En conséquence, il est proposé, appuyé et résolu que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2027, tel que soumis; copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

Remerciement - Chantal Soucy

Considérant que madame Chantal Soucy s'est distinguée par sa contribution remarquable au développement et au rayonnement de notre communauté;

Considérant que son sens de l'initiative, son dévouement et sa volonté constante de favoriser le bien collectif ont eu des retombées positives pour les citoyennes et les citoyens de la Municipalité de Saint-Liboire;

En conséquence, il est proposé, appuyé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De souligner officiellement l'apport exceptionnel de madame Chantal Soucy à la vitalité et au mieux-être de la communauté de Saint-Liboire;

De lui exprimer la profonde reconnaissance de la Municipalité pour la constance de son engagement, son esprit de collaboration et les résultats durables de ses actions au bénéfice du milieu.

Remerciement - Simon-Pierre Savard-Tremblay

Considérant que monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay, fait preuve d'un engagement exceptionnel et d'une écoute soutenue envers les dossiers de notre milieu ;

Considérant la qualité de l'écoute, la disponibilité et la proximité dont monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay fait preuve quotidiennement à l'égard des élus locaux et des citoyens de notre municipalité;

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter la présente résolution visant à témoigner la gratitude officielle de la municipalité de Saint-Liboire à monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay;

D'adresser ses remerciements les plus sincères et les plus chaleureux pour son action décisive, son sens de l'intérêt général et son attachement indéfectible à notre territoire.

Entérinement de l'embauche d'une adjointe administrative - Poste temporaire

Considérant le désistement de la personne dont l'embauche avant été autorisée aux termes de la résolutions no 2026-08-239;
Considérant le départ en congé maternité de la directrice générale adjointe et la nécessité de prévoir un soutien temporaire pour assurer la continuité des activités administratives;
Considérant qu'une offre d'emploi d'une durée de 15 mois avec possibilité d'évolution a été publiée afin de pourvoir ce remplacement;
Considérant qu'un processus de recrutement a été effectué et que les candidatures reçues ont été analysées.
En conséquence, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
D'embaucher Rosalie Morissette au poste d'adjointe aministrative, à compter du 5 octobre;
De l'autoriser dans le cadre de ses fonctions, à signer les documents administratifs pour lesquels une délégation de signature lui est accordée, conformément aux règlements, politiques et résolutions de la Municipalité;
D'autoriser la signature d'une entente de travail avec le directeur général et greffier-trésorier;
D'autoriser le nombre d'heures à 30 heures par semaine;

Autorisation d'achat du plan 3D réalisé par NALU

Considérant que la Municipalité souhaite poursuivre la planification et la conception de son projet de création d'un parc 0-5 ans;
Considérant que l'entreprise NALU a réalisé un plan 3D permettant de visualiser l'aménagement proposé et de soutenir les prochaines étapes du projet;
Considérant que NALU a soumis à la Municipalité une offre pour l'achat de ce plan 3D;
Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal autorise l'achat auprès de NALU du plan 3D réalisé pour le projet de création du parc, pour un montant de 1500$ plus les taxes applicables;

Appui au projet de la Maison des Jeunes de Saint-Jude

Considérant que le projet « La Maison des Jeunes Mobile de la MRC des Maskoutains » vise à offrir aux municipalités participantes les services d'une maison des jeunes directement sur leur territoire;
Considérant que le projet « La Maison des Jeunes Mobile de la MRC des Maskoutains » vise à offrir aux municipalités participantes les services d'une maison des jeunes directement sur leur territoire;
Considérant que ce projet prévoit l'acquisition et l'aménagement d'une remorque itinérante afin d'aller à la rencontre des jeunes âgés de 11 à 17 ans et de leur offrir des activités sportives, culturelles, artistiques et favorisant le développement de l'autonomie;
Considérant que cette initiative contribuera à réduire l'isolement social, à améliorer l'accès aux services jeunesse et à renforcer le sentiment d'appartenance des jeunes à leur communauté;
Considérant que les responsables du projet sollicitent l'appui officiel de la Municipalité afin de joindre celui-ci à leur demande de financement auprès du Fonds de développement régional (FDR);
Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal appuie officiellement le projet « La Maison des Jeunes Mobile de la MRC des Maskoutains ».

T**arification du service de sauvetage spécialisé - 2027**

Considérant que la Ville de Saint-Césaire et la Municipalité de Saint-Liboire ont conclu, en 2022, une entente relative au service de sauvetage spécialisé en hauteur, en espaces clos et sur estacades;
Considérant que la tarification prévue à cette entente est demeurée inchangée depuis sa signature;
Considérant que la Ville de Saint-Césaire prévoit augmenter de 500 $ la compensation exigée à compter de l'année 2027 et appliquer, lors de chaque renouvellement subséquent, une indexation correspondant à la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) des douze derniers mois;
Considérant que les coûts d'opération détaillés seront transmis ultérieurement par la Ville de Saint-Césaire;
En conséquence, il est proposé, appuyé et résolu :
D'accepter l'augmentation de 500 $ de la compensation pour le service de sauvetage spécialisé, applicable à compter de 2027;
D'accepter que cette compensation soit, lors de chaque renouvellement subséquent, indexée selon la variation de l'IPC des douze derniers mois;

D'autoriser la direction générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis pour donner effet à la présente résolution, sous réserve de la réception et de l'examen du détail des coûts d'opération.

Renouvellement - Association de pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM)
Considérant la demande de renouvellement de l'entente de partemariat avec l'APAM (Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie) pour l'année 2027.
En conséquence, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement de l'entente de partenariat avec l'APAM pour la cotisation annuelle au montant 32$ / pompier et une tarification de 135$ / heure (minimum de 3 heures facturé pour un appel et/ou en cas d'annulation en route).

Signature de l'entente mutuelle des services d'incendie avec la municipalité d'Acton Vale
Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire et la Ville d'Acton Vale souhaitent conclure une entente d'aide mutuelle en matière de protection contre les incendies et d'intervention en situation d'urgence, conformément aux articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes ainsi qu'aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec;
Considérant que cette entente a pour objet d'établir un cadre permettant à chacune des parties de demander l'assistance de l'autre, selon les conditions qui y sont prévues, sans compromettre la sécurité sur leurs territoires respectifs;
En conséquence, il est proposé, appuyé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
D'autoriser la conclusion de l'entente intermunicipale avec la Ville d'Acton Vale ;

Achat d'adaptateurs cylindres air et coussins de levage pour le service de sécurité incendie
Considérant que le Service de sécurité incendie de la Municipalité utilise des cylindres d'air et des coussins de levage dans le cadre de ses opérations d'urgence;
Considérant qu'il y a lieu d'uniformiser le matériel afin de simplifier la gestion des équipements;
Considérant que l'acquisition d'adaptateurs permettra une connexion plus rapide des équipements et représentera une économie de temps lors des interventions
Considérant que les adaptateurs visés sont compatibles avec les équipements MSAGI et Paratech utilisés par le Service de sécurité incendie;
En conséquence, il est proposé, appuyé, et résolu par l'ensemble des membres présents du conseil :
D'autoriser l'achat d'adaptateurs pour cylindres d'air et coussins de levage destinés au Service de sécurité incendie auprès de Protection Incendie CFS, pour un montant de 801,71 $ plus les taxes applicables;
D'imputer cette dépense au poste budgétaire approprié du Service de sécurité incendie;

Formation RIC2 - Sauvetage rapide NFPA
RETIRÉ

Achat de clés d'ascenseur pour le service de sécurité incendie
Considérant que le Service de sécurité incendie doit pouvoir intervenir rapidement et efficacement dans les bâtiments munis d'un ascenseur situés sur le territoire de la Municipalité;
Considérant que plusieurs bâtiments sur le territoire sont équipés d'un ascenseur;
Considérant que l'acquisition de ces clés contribuera à réduire les délais d'intervention et à assurer la sécurité des occupants et des intervenants;
En conséquence, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat des clés d'ascenseur auprès d'Aéro-Feu pour un montant de 520 $ plus les taxes applicables.

Achat d'un outil de déverrouillage K-Tool pour le service de sécurité incendie
Considérant que le Service de sécurité incendie doit disposer d'outils adaptés permettant aux pompiers d'accéder rapidement aux bâtiments lors d'interventions d'urgence et d'opérations de sauvetage;
Considérant que le K-Tool est un outil de déverrouillage et d'effraction d'urgence conçu pour faciliter l'ouverture forcée de portes et de fenêtres lors d'une intervention;
Considérant que l'entreprise Aéro-Feu est le seul fournisseur de cet outil;
En conséquence, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'un outil de déverrouillage K-tool auprès d'Aéro-Feu pour le service de sécurité incendie, pour un montant de 304,50$ plus les taxes applicables.

Résiliation du contrat de fauchage des routes du MTQ

Considérant que la Municipalité détient une entente avec le Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre de l'entretien de routes appartenant au Ministère, notamment pour des travaux de fauchage et de débroussaillage;
Considérant que la résiliation doit être signifiée au Ministère avant le 15 novembre afin de prendre effet pour les années 2027 et 2028;
Considérant que l'entreprise André Paris inc., mandatée par la Municipalité pour exécuter les travaux de fauchage et de débroussaillage, a décidé de mettre fin à son contrat ;
Il est proposé, appuyé, et résolu :
Que le conseil municipal autorise la résiliation, pour les années 2027 et 2028, de l'entente relative au fauchage et au débroussaillage des routes relevant du ministère des Transports et de la Mobilité durable;
Que la direction générale soit autorisée à transmettre au Ministère, avant le 15 novembre, tout avis ou document requis afin de donner effet à la présente résolution, ainsi qu'à accomplir toute démarche administrative nécessaire à cette fin;

Achat d'abrasif

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'abrasif pour la prochaine saison hivernale 2026-2027 ;
En conséquence, il est proposé, appuyé et résolu d'autoriser le service des travaux publics à faire l'achat d'abrasifs auprès des Carrières St Dominique Ltée au prix de 61,21 $ la tonne métrique incluant les frais environnementaux et les droits municipaux plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

Achat de sel pur pour la période hivernale 2026-2027

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'achat de sel pour la prochaine saison hivernale 2026-2027;

En conséquence, il est proposé, appuyé et résolu d'autoriser le service des travaux publics à faire l'achat de 30 tonnes de sel pur au prix de 143$ la tonne métrique incluant les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

Achat de produits chimiques - Traitement de l'eau potable RETIRÉ

Avis de Motion et dépôt de projet du règlement no 409-26 modifiant le Règlement de zonage no 370-23

Avis de motion
Avis de motion est donné, à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement 409-26 modifiant le Règlement de zonage no 370-23 afin de créer la zone H 21 à même une partie de la zone H-20, d'ajouter la grille H-21, de modifier la grille H-20 (PAE), de modifier l'article 7.1.1 et d'ajouter l'article 7.1.8 pour autoriser un nombre plus élevé de bâtiments principaux sur un même terrain et de modifier les articles 14.2.1 et 14.3 pour modifier les normes relatives à l'implantation des aires et allées d'accès de stationnement.
Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.
Dépôt du projet de règlement numéro 409-26
Il est déposé, le projet de règlement 409-26 modifiant le Règlement de zonage no 370-23 afin de créer la zone H 21 à même une partie de la zone H-20, d'ajouter la grille H-21, de modifier la grille H-20 (PAE), de modifier l'article 7.1.1 et d'ajouter l'article 7.1.8 pour autoriser un nombre plus élevé de bâtiments principaux sur un même terrain et de modifier les articles 14.2.1 et 14.3 pour modifier les normes relatives à l'implantation des aires et allées d'accès de stationnement.

Avis de motion et dépôt de projet du règlement 410-26 modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble no 365-23

Avis de motion
Avis de motion est donné, à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement 410-26 modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble no 365-23 afin de ne plus assujettir les zones ZR-6 et H-20 au Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble.
Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

Dépôt du projet de règlement numéro 410-26
Il est déposé, le projet de règlement 410-26 modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble no 365-23 afin de ne plus assujettir les zones ZR-6 et H-20 au Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble.

DDM2026-01-09 — 64 Chemin Penelle - Lot 1 345 759
Considérant qu'une demande de dérogation mineure conforme aux règlements d'urbanisme a été déposée ;
Considérant que la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général ;

Considérant que l'application du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au demandeur ;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;
Considérant que la demande de permis de construction a été déposée par le requérant de bonne foi et selon les règles applicables ;

Considérant que selon l'article 9.2.1 d) du règlement de zonage numéro 370-23, l'implantation des bâtiments accessoires d'une superficie supérieure à 65,0 mètres carrés (700 p.c.) doit s'effectuer vers la cour arrière du bâtiment principal, soit à un retrait minimal de 6,00 mètres (19,7 pieds) de sa façade avant ;

Considérant que le lot 1 345 759 est un lot de coin et d'une forme irrégulière ;

Considérant que l'emplacement de la fosse septique existante sur le lot ;

Considérant que l'implantation du garage détaché dans la cour latérale gauche plutôt que dans la cour latérale droite nécessiterait l'aménagement d'une nouvelle entrée d'accès véhiculaire ;

Considérant que l'implantation projetée du garage détaché en retrait de 6,00 mètres nécessiterait l'abattage d'un saule pleureur mature situé sur le terrain du requérant ;

En conséquence, il est proposé et appuyé :

- D'accepter la demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation du garage détaché à un retrait jusqu'à 4,00 mètres de la façade avant du bâtiment principal au lieu du retrait minimal de 6,00 mètres prescrit par l'article 9.2.1 d) du règlement de zonage numéro 370-23 pour le lot 1 345 759

A**utorisation de dépenses pour la fête d'hiver 2027**
Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des dépôts et des dépenses à l'avance en vue de préparer l'événement « La Fête d'Hiver de Saint-Liboire » qui se tiendra le 6 février 2027;

En conséquence, il est proposé , appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dépense maximale de 3 000 $ pour les dépôts et les dépenses à faire l'avance en vue de préparer l'événement « La Fête d'Hiver de Saint-Liboire » qui se tiendra le 6 février 2027.

Autorisation de dépense pour Halloween 2026
Considérant que la Municipalité désire organiser une activité à l'occasion de l'Halloween, laquelle se tiendra le 31 octobre 2026 de 16h00 à 19h00.
En conséquence, il est proposé, appuyé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dépense d'un montant maximal de 300$, taxes incluses, pour l'achat de matériel et de fournitures nécessaires à l'organisation et à la tenue de cette activité.

Entérinement de la dépense pour le Brunch des ainés 2026
Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner les dépenses engagées pour la tenue du brunch des aînés, qui a eu lieu le 4 octobre 2026, jusqu'à concurrence d'un montant de
2 000 $.

Achat d'une table pour le 50ième anniversaire de la FADOQ qui aura lieu à Sainte-Hélène-de-Bagot
Considérant que la FADOQ célébrera son 50e anniversaire le 1er novembre à Sainte-Hélène-de-Bagot;
Considérant que le conseil municipal souhaite souligner cet anniversaire et soutenir l'organisme par l'achat d'une table lors de cette activité;
Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal autorise l'achat d'une table au montant de 480$ afin de participer à l'évènement.

LEVÉE DE LA SÉANCE
Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h40.

Pour consulter la version complète du procès-verbal, vous pouvez vous rendre sur le site Web de la Municipalité.

Marché de noël de Saint-Liboire

Samedi, 28 novembre
dimanche, 29 novembre
10H à 16H
Lieu : À la salle des Chevaliers de Colomb



Une occasion exceptionnelle pour découvrir le talent des artisans et artistes de la région.

Saint-Liboire

La fête d'hiver de Saint-Liboire sera de retour le

6 FÉVRIER 2027

Préparez-vous à vivre une journée remplie de plaisir, d'activités pour tous les âges et de beaux moments en famille. On vous attend en grand nombre pour célébrer la fête d'hiver ensemble !





LA FÊTE D'HIVER
de Saint-Liboire

Suivez-nous sur notre page pour plus de détails:
LA FÊTE D'HIVER DE SAINT-LIBOIRE